

## Protocole d'accord Covid-19 du 30 octobre 2020

*Conditions d'ouverture des écoles publiques,  
de la garderie périscolaire  
et de la restauration scolaire*

*Période du lundi 02 novembre au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020*

Ce protocole est établi entre les directeurs d'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les agents communaux, les responsables de services, la maire, la DGS, les parents.

- Vu l'allocution solennelle du président de la République mercredi 28 octobre 2020,
- Vu le protocole sanitaire en date du 02 novembre 2020, <https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>
- Vu que le risque zéro n'existe pas.
- Vu qu'il est nécessaire de lier juridiquement l'ensemble des adultes désignés en introduction de ce protocole d'accord dans le sens où chacun, parents, enseignants, directeurs d'école, agents communaux et maire, s'engage à respecter ce protocole.

Il est décidé d'un commun accord que :

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupe d'élèves est désormais requise.

**Le port du masque est obligatoire à partir du CP.**

## **Accès aux classes**

### **Pour l'école Henri Matisse,**

Toutes les classes entrent par le grand portail rue du Patis (coté parking). L'accès se fait par l'extérieur pour deux classes ( Sylvie Cormier et Marie Christine Leroux ), les classes de Veronique Moy et Sylvie Perot entrent par le SAS entre meli-melo et l'école maternelle, et les classes de Sandrine Morin et Marie-Josée Le Traon entrent par la porte latérale de la salle de motricité, comme précédemment en respectant le sens de circulation habituel.

### **Pour l'école Léonard de Vinci,**

Les cinq classes du bâtiment 2 (CP, CP/CE1 et CM2) entrent rue du point du jour, avec un agent communal qui vérifie entrées et sorties, et sept autres classes entrent par l'entrée principale côté parking.

## **Circulation aux abords des écoles**

Madame la Maire rappelle à tous les parents qu'il est impératif pour la sécurité de tous de respecter le code de la route. Cela inclut le respect de la limitation de la vitesse à 30 km/h et des règles de stationnement. La rue, les trottoirs et les arrêts de bus ne sont pas des espaces de stationnement, les voitures stationnées à ces emplacements gênent la visibilité des enfants.

## **Restauration Scolaire**

La restauration scolaire continuera d'être maintenue sur le site.

L'agent communal référent du groupe classe accompagne les enfants sur l'intégralité du temps méridien. Il veille sur son groupe et sur le respect des gestes barrières : le lavage des mains et le non brassage avec d'autres classes.

Pour les maternelles, le service continuera d'être assuré par les ATSEM, avec un repas qui débutera à **11H50**.

Pour les élémentaires, le service se fera en libre-service pour l'entrée, le plat, le fromage et le dessert.

Les couverts, le pain et l'eau seront distribués par l'adulte référent du groupe.

Les enfants mangeront par classe.

Le sens de circulation sera maintenu pour éviter les croisements.

### **Garderie périscolaire**

Les garderies seront ouvertes dans un premier temps, à partir de 7H15 ; Ces horaires sont susceptibles de changement à l'issue de la première semaine en fonction de la fréquentation du service.

Les horaires ne changent pas par rapport au horaires actuels : **7h15-19h**

En Maternelle, les enfants seront accueillis à la porte de leur classe à partir de **7h15**.

Le soir, de **16h30 à 19h00**, l'accueil se fera dans la garderie maternelle.

En Élémentaire, les enfants seront accueillis de **7h15 à 19h00** par classe à la garderie LDV.

### **Mélimélo**

Le centre de loisirs est ouvert en semaine, et fermé le week end.

L'ALSH du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h30.

### **Transport scolaire**

Le transport scolaire communal pour les écoles est maintenu.

Pour y accéder, les enfants devront être munis d'un masque différent matin et soir.

### **Rappel des Mesures Anti Covid déjà mises en place**

**Les gestes barrières** sont appliqués par les enfants et les adultes au sein des bâtiments (écoles, classes, restaurant scolaire, garderie) :

- Lavage des mains au savon :
  - avant l'entrée en classe,
  - après être allé aux toilettes
  - avant et après les récréations,
  - avant l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire,
  - avant garderie ou dès l'arrivée au domicile.
  
- Le port du masque reste obligatoire pour les adultes et notamment dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.
  
- Le nettoyage désinfection des locaux sera effectué quotidiennement avec des produits virucides ECOCERT.
  
- Les classes seront obligatoirement aérées dès le matin, sur les temps de récréation, les temps du midi, et après la sortie des cours.

Cette pratique reste fortement conseillée pendant le temps d'enseignement, ceci et parce que la ventilation naturelle a fait ses preuves dans le ralentissement de la circulation du virus.

### **Procédure en cas de situation de suspicion**

Il sera procédé à l'isolement des personnes (enfant ou adulte) dès le moindre soupçon de symptôme du COVID 19, dans l'attente des instructions des autorités de santé compétentes. Le parent en sera immédiatement informé.

### **Engagement des parents :**

- Je m'engage à prendre la température de mon enfant chaque matin avant de venir à l'école et de ne pas l'y amener s'il a de la fièvre (38° ou plus) ou d'autres symptômes du Covid et à prévenir l'école.
- Je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école en cas de Covid-19 suspecté ou déclaré chez un membre de la cellule familiale et à prévenir l'école.
- Je m'engage à venir chercher mon enfant immédiatement en cas d'appel de l'école suite à une constatation de symptômes. Tout retour à l'école se fera sur présentation d'un certificat médical.
- Je m'engage à programmer les rendez-vous médicaux et paramédicaux de mon enfant au maximum en dehors du temps scolaire,

Le retour à l'école étant redevenu la règle générale, la présence de votre enfant signifie que vous avez pris connaissance de ce protocole et que vous vous engagez à le respecter.

Pour tous compléments d'information, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable du service AEJP Anthony Fortin : [direction.enfancejeunesse@laille.fr](mailto:direction.enfancejeunesse@laille.fr) ou à la responsable du service périscolaire Hélène Aubin : [periscolaire.enfancejeunesse@laille.fr](mailto:periscolaire.enfancejeunesse@laille.fr)